

L'AMMC vise la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de LabelVie S.A.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux - AMMC - a visé, en date du 24 septembre 2024 sous la référence N°VI/EM/029/2024, le dossier d'information relatif à la mise à jour annuelle du programme d'émission de billets de trésorerie de LabelVie S.A.

Le Dossier d'information visé par l'AMMC est constitué de :

- \* La note relative au programme d'émission de billets de trésorerie enregistrée par l'AMMC le 13 décembre 2019, sous la référence EN/EM/016/2019 ;
- \* Le document de référence de LabelVie, relatif à l'exercice 2023, enregistré par l'AMMC le 24 septembre 2024, sous la référence EN/EM/021/2024 ;

Le Dossier d'information visé par l'AMMC est disponible à tout moment au :

- \* Siège social de LabelVie S.A. : Angle Rue Rif et Route des Zaërs Km 3,5 Souissi Rabat - Maroc et sur son site internet ([www.labelvie.ma](http://www.labelvie.ma)) ;
- \* auprès du conseiller financier : CDG CAPITAL, Tour Mamounia, Place Moulay Hassan Rabat - Maroc.

Le dossier d'information est mis à la disposition du public sur le site internet de l'AMMC : [www.ammc.ma](http://www.ammc.ma).

Par ailleurs, des résumés du dossier d'information en langues arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site internet de LabelVie et sur le site internet de l'AMMC.